

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cathy Villemure

<https://www.cadre21.org/membres/83fb328882d7d559defe0d9e>

Date d'obtention : 2025-09-23 14:42:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Suite à un dévoilement, je rencontre la personne qui s'est confiée en la rassurant. J'évalue avec elle les faits. Lorsque je suis devant une situation de pornographie juvénile, je dois remplir la trousse Sexto. Ce qui me permettra d'évaluer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation. En discutant avec la personne, je valide avec elle si d'autres personnes peuvent être au courant des images, si elles ont été partagées. Advenant le cas où d'autre auraient été en contact avec les images, je me dois de les rencontrer également et lui poser les même questions. Leurs expliquer la porter qu'une telle situation pourrait avoir sur la vie privée de la personne concernée, ainsi que des répercussions éventuelles pour eux-mêmes. Si les images ont été partagées à partir de cellulaires, ceux-ci sont confisqués et remis au service de police dans un sacs prévu à cet effet. Il est important de discuter des intentions et des motivations de la jeune personne à l'origine de la situation afin de valider auprès d'elle si nous sommes en présence d'un acte malveillant ou d'un geste impulsif. Lors d'un geste malveillant, interrompe immédiatement mon intervention et contacter le service de police qui prendra la suite des choses en main. Par la suite, communiquer avec les parents et les informer de la situation et de la suite des procédures. Un signalement à la DPJ doit également être fait.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens surtout que les situations pouvant mener à des situations où des images intimes sont partagées, peuvent découler de plusieurs raisons et motivations différentes. Certaines personnes le font de manière volontaire sans réaliser les répercussion d'un tel partage. D'autres l'apprennent qu'ils en ont été victimes à leur insu. Que les victimes et les instigateurs peuvent réagir de façons totalement différentes, être collaborant ou non. J'en retiens que souvent, les jeunes victimes ne réalisent pas l'ampleur de la situation et jusqu'où cela peut se rendre. Que ce sont souvent des gestes immatures et impulsifs qui font atteinte à la vie privée et à la pudeur de la personne concernée. Que de faire de la préventions et des séances d'informations afin de mieux les informer est primordiale.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que ce serait la partie où nous devons rencontrer tous les jeunes impliqués et de leur faire comprendre l'importance de prendre en charge une telle situation malgré que pour eux, ce ne soit souvent pas "important" . Que je me dois de rétablir la vie privée de l'élève qui en est victime, de faire comprendre l'importance et la portée de telles images partagées ou non. M'assurer que la personne "victime" se sente rassurer par la prise en charge rapide de la situation. Que l'équipe se mobilise rapidement et que nous recueillons toutes les informations nécessaires sans déborder sur le mandat du service de police. M'assurer de confisquer temporairement les appareils électroniques que je remettrai à la police qui s'occupera de faire le suivi de l'enquête. Le fait de devoir en informer les parents peut aussi être une étape délicate. Accueillir leurs émotions et les guider pour la suite des choses, les rassurer est également une étape importante. Chacun peut réagir différemment, rester solide dans mon intervention et dans la bienveillance.